

Réunion publique sur l'aménagement de la rue de Bavière (quartier Forêt noire)

COMPTE-RENDU

MARDI 7 JUILLET
2015

20 H

Mairie de Vandoeuvre
Salle du Conseil municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Le service Démocratie participative.
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	<p>Habitants : 12 personnes</p> <p>Intervenants de la Communauté Urbaine du Grand Nancy : M. Frédéric GOURNET, chargé d'opérations Services et Infrastructures Pôle Aménagements et grandes infrastructures CUGN, M. Yannick LEBEL, chef du service « Services et Infrastructures Pôle Aménagements et grandes infrastructures ».</p> <p>Elus : Monsieur le Maire Stéphane HABLLOT et par ordre alphabétique : M. Jean-Paul CARPENA, Adjoint délégué à l'Urbanisme, M. Manu DONATI, Adjoint délégué à la Démocratie participative, M^{me} Denise KANIA, Conseillère déléguée à l'Animation.</p> <p>Fonctionnaires : M. Erwan ERMEL, Collaborateur du Cabinet du Maire, M^{me} Sophie HUBERT, Chargée de mission à la Démocratie participative, M. Rochdi ELAJI, médiateur de nuit.</p>

Ordre du jour :

Éléments du discours introductif de Monsieur le Maire :

« Nous avons invité ce soir les habitants de la rue de Bavière, afin d'étudier ensemble le projet d'aménagement de cette rue. Je remercie ceux et celles qui ont accepté de participer. L'intérêt de cette réunion, c'est de vous demander votre avis avant les travaux. Je remercie aussi les agents de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, qui sont venus pour vous présenter le projet. »

1. Présentation des deux variantes d'aménagement de la rue de Bavière par la CUGN

M. Lebel : *« Les élus de la ville nous ont demandé de réfléchir à cet aménagement de la rue de Bavière, avec un questionnement sur le stationnement et la conservation des arbres. Nous vous présentons ce soir deux variantes, mais rien n'est figé. Nous sommes là pour vous écouter. On a travaillé sur les flux de circulation. En ce qui concerne le calendrier des travaux : il faut tout d'abord amender le projet, puis le faire valider et ensuite démarrer les travaux vers la fin août, pour une durée d'un mois et demi à deux mois. »*

M. Gournet présente **les deux variantes** :

« Nous sommes à proximité immédiate de la deuxième tranche des travaux du quartier Forêt noire, mais hors périmètre des travaux du PRU [Programme de Renovation Urbaine]. Actuellement, la circulation est limitée à 30 km/h dans la rue de Bavière et sur les parkings et à double sens. Le débouché du parking sur la contre-allée du boulevard de l'Europe est confus : ce point va être amélioré. En ce qui concerne le stationnement actuel, le nez des voitures va jusqu'aux arbres, des platanes remarquables, qu'il convient de protéger et les bordures sont déstabilisées. Aujourd'hui, la circulation des voitures sur les racines des arbres les met en péril : c'est un problème à régler.

Pour le parking autour des arbres, nous avons fait des propositions d'aménagement en trois points :

- a) aménagement du stationnement : créer des terrepleins de 3 mètres de large au pied des troncs des platanes. Mais cet élargissement entraîne une diminution de la largeur de la voirie, nous obligeant à la mettre en sens unique.*
- b) Possibilité de le réaliser en épi mais diminution de la largeur de la voie à 3,50 m.*
- c) La création d'un sens unique : d'un point de vue fonctionnel, ce n'est pas très pénalisant car on peut ressortir du parking. Et on maintient le même nombre de places que celui*

d'aujourd'hui.

Pour la rue de Bavière le long du pont de Kehl, les travaux importants de la rue de la Poste dans le projet de l'ANRU (de Rénovation Urbaine du Cœur de ville) ont amené les élus à réfléchir sur la ville. Aujourd'hui, on a un accès à la poste qui sera réaménagé. Pourquoi maintenir un accès par la rue de Bavière ? Pourquoi ne pas la mettre en impasse pour augmenter les places de stationnement ? C'est en effet une solution intéressante, car les piétons peuvent circuler sur la chaussée. Il n'y a plus besoin de faire des travaux de mise aux normes des trottoirs. Et l'extrémité de la rue sera fermée. Le fait de réaménager toute la rue nous oblige à la mettre aux normes actuelles. Un mur de soutènement est à construire pour corriger le petit chemin actuel qui n'est pas aux normes d'accessibilité.

Pour le stationnement, nous avons deux possibilités :

- a) le stationnement en épi accessible en sens unique depuis le Boulevard de l'Europe = + 14 places de stationnement*
- b) la mise en impasse de la rue, avec du stationnement perpendiculaire au pont de Kehl = + 18 places de stationnement. »*

La solution de mise en sens unique de la rue de Bavière, avec une entrée et une sortie du parking, est moins flexible que la solution de mise en impasse, avec l'inconvénient que si on a passé les places de stationnement à côté des Grèbes et qu'on n'a pas trouvé de place, on ne peut pas y revenir. Dans cette solution, on maintient le double sens cyclable.

*Les deux solutions (sens unique ou cul de sac, rue de Bavière) sont financièrement équivalentes : elles reviennent à **200 000 Euros** chacune.*

M. Lebel : « Il existe des obligations légales nationales en matière d'accessibilité de la voirie aux personnes à mobilité réduite qui ne visent pas seulement les personnes handicapées, mais aussi les mamans avec des poussettes ou des personnes âgées. Selon la réglementation, la largeur de trottoir minimale est de 1,40 m. Il existe d'autres obligations, notamment en ce qui concerne l'éclairage public, qui doit être uniforme sur toute la voirie, sans entraver le passage des piétons. Donc, il faut aussi planter correctement les lampadaires. »

*M. Gournet : « **L'éclairage public** sera renouvelé, afin d'être **plus performant** sur les aires de stationnement entre les bâtiments et aux coûts de fonctionnement moindres.*

*Le **phasage et la circulation pendant les travaux** :*

Il y a deux phases de travaux : le stationnement perpendiculaire à la rue de Bavière en direction de la rue de la Forêt Noire puis l'aménagement de la rue de Bavière. »

2. Questions des habitants

Un habitant : « Les bacs à fleurs qui sont devant les immeubles obligent les personnes handicapées à faire un détour ou à longer les murs car il n'y a pas beaucoup de place. Il faut faire tout le tour du bâtiment [les Pétrels] pour avoir accès au plat ! »

M. Lebel : « C'est un véritable problème. Ca a été fait dans le cadre du PRU. »

*Monsieur le Maire propose d'organiser **une visite sur place** avec les habitants présents.*

Un habitant fait remarquer qu'il « y a plus de voitures qui circulent en sens interdit que dans le sens

normal de circulation dans notre quartier. »

Une habitante : *« Il y a des arbustes et des autos qui sont garées là : on ne peut pas passer. Les pompiers râlent car ils ne peuvent pas passer. Le long des trottoirs, les enfants passent entre les autos et raillent les voitures ou cassent les rétroviseurs. Peut-on mettre des barrières ? »*

M. Lebel : *« On ne peut pas tout contre l'incivilité. On fera au mieux. Pour le souci d'accès des pompiers, il faudra montrer cela lors de la visite sur place avec Monsieur le Maire. »*

Les travaux ne dureront que deux mois ?

M. Lebel : *« Il n'y a pas de gros travaux de canalisation de prévus. Certes, il est possible qu'il y ait des aléas de chantier. Mais ces travaux peuvent aller vite. Nous devons prendre des précautions envers les arbres en sondant le sol, ce qui prend du temps. Le phasage des travaux se fera en deux temps. Si la rue de Bavière est mise en sens unique, on va réduire sa largeur et il ne sera alors plus possible de l'emprunter dans les deux sens. »*

Monsieur le Maire remercie les deux intervenants de la CUGN pour leur présentation. *« A la CUGN, il y a plein de services. Tous les projets sont réalisés ensemble. Au départ, il s'agit de gros projets difficiles, de quartiers où il manque du stationnement. Nous faisons beaucoup de concertation et cela fonctionne, les gens sont satisfaits. Sur ce projet d'aménagement de la rue de Bavière, il n'y a encore rien de décidé. M. Carpena, qui aime sa ville, veut dire un mot pour introduire l'échange avec vous. »*

M. Carpena : *« Je voudrais vous donner mon opinion. Je me suis rendu sur place, dans la rue de Bavière et je pense que cette rue devrait être mise en impasse parce que la rue de la Poste débouche sur le B^d de l'Europe par un carrefour à feu. Et si on laisse la possibilité aux voitures de passer, les automobilistes risquent de prendre votre rue comme raccourci pour éviter le feu du boulevard de l'Europe. »*

M. Carpena : *« Les travaux de votre rue ne pourront être réalisés qu'en deux temps, en raison des travaux de la rue de la Poste (qui seront finis en mars-avril 2016), avec une voie à double sens qui va dans le B^d de l'Europe, avec un croisement à feux. »*

Stationnement

M. Donati : *« Cette demande de création de places de parking supplémentaire provient de deux habitants de la rue de Bavière : ils nous ont demandé des places en épi. Pour l'un d'entre eux, que j'ai joints par téléphone pour lui expliquer les deux variantes possibles, la mise en impasse de la rue ou sa mise en sens unique n'est pas le plus important. Ce qui prime pour lui, c'est l'augmentation des places de stationnement. Si on se trompe, si on crée une impasse, on peut rouvrir la rue. »*

Monsieur le Maire : *« Si la rue est en impasse, les habitants des Grèbes ne peuvent plus prendre la rue de Bavière pour se garer s'ils ne trouvent pas de places sur le parking situé entre les deux bâtiments. S'ils veulent rejoindre le Boulevard de l'Europe, ils passeront sous le pont de Kehl. Si on opte pour la mise en sens unique de la rue, cela fait rentrer des automobilistes par le Boulevard de l'Europe dans le quartier, pour éviter le feu, ce qui est embêtant. »*

Une représentante associative (de Tricot Couture Service) demande s'il serait possible de créer plus que 18 places de parking, car *« notre structure accueille beaucoup de monde »*.

Un autre habitant souhaite également davantage de places de parking en épi : *« pourquoi pas **trois places en plus** sur les zones grises du plan ? »*

M. Gournet : *« C'est impossible, en raison de la sécurité des piétons. Et ces emplacements sont prévus pour installer des **moloks**. »*

Un habitant, à l'origine de la demande d'aménagement de la rue de Bavière, prend la parole : « *La solution de la mise en impasse de la rue est la bonne solution, pour diminuer la vitesse des automobilistes. Mais pourquoi prévoir du **stationnement en épi** ?* »

M. Lebel : « *Parce que vous pouvez vous garer en marche arrière.* »

L'habitant poursuit : « *J'ai une question sur le gabarit des places. Elles sont trop justes en largeur lorsque vous avez deux grosses voitures garées l'une à côté de l'autre.* »

M. Gournet : « *On ne peut pas pousser les immeubles. Il faut savoir qu'une place standard, par exemple la dimension d'une place de parking de supermarché n'est que de 2,20m de large. Ici, on a prévu 2,80 m : les places sont plus larges pour permettre de manœuvrer plus facilement.* »

L'habitant reprend : « *Est-il possible de rallonger les places de parking ? Car 4m74, c'est un peu juste pour les utilitaires et il y en a 4 dans la rue. 3 mètres, c'est obligatoire pour les arbres ?* »

M. Gournet : « *Les places de stationnement sont aménagées selon les règles de l'art. Plus longue, ce n'est pas possible, car on n'a pas assez de longueur de voirie pour permettre le passage des éboueurs. Le fait de rouler sur le pied des arbres les fragilise. On se cale sur les travaux du PRU pour les 3 mètres. Sur la rue de Bavière, on fait avec l'existant.* »

Une habitante : « *En face, on a la crèche [l'Île aux Enfants]. Pourquoi ne pas créer une grande place de stationnement, ce qui permettrait d'éviter les problèmes de visibilité avec les utilitaires ?* »

M. Gournet : « *Une place longue d'environ 5 mètres [4m74 selon la présentation de la CUGN], c'est déjà pour des voitures conséquentes.* »

Y a-t-il du stationnement de prévu autour du bâtiment des Grèbes ?

M. Gournet : « *On redimensionne le stationnement partout. Notre effort est de dégager le pied des arbres tout en conservant le nombre de places de stationnement.* »

Donc, les gens vont continuer de se garer devant les Grèbes !

M. Donati propose la pose de potelets pour lutter contre ce stationnement sauvage et gênant.

Une ou deux places de stationnement en plus, c'est possible ?

M. Gournet : « *Il faudra voir avec la contrainte de l'installation des moloks, à étudier avec le service Déchets de la CUGN.* »

Pourquoi ne pas passer de 2,80 m de large à 2,50 m de large, pour les places de stationnement ?

M. Lebel : « *2,50 m : c'est déjà confortable.* »

M. Carpena : « *Les normes ISO prévoient 2,30 m. Il faut voir si on peut en élargir deux ou un peu plus, pour les utilitaires.* »

Avantages de la mise en impasse de la rue de Bavière

M. Lebel : « *Si on opte pour la mise en impasse de la rue, il est beaucoup plus facile de revenir sur cette décision que si on opte pour la mise à sens unique de la voie, car on réduit trop la largeur de la voirie. Le choix de la mise en impasse est donc beaucoup plus souple.* »

M. Gournet rajoute : « *D'autant plus que le rétrécissement de la voirie a lieu sur toute la longueur de la voie.* »

Monsieur le Maire : « *L'impasse peut être changée, pas l'inverse. On peut expérimenter la mise en impasse.* »

M. Lebel propose une solution intermédiaire : « *On peut faire une impasse provisoire, avec des aménagements allégés : on bloque provisoirement la rue en la fermant par des potelets pour voir comment cela vit.* »

Moloks

M. Donati : « *L'installation de moloks demande des conditions très précises : qu'il n'y ait rien en dessous, que ce soit à proximité de l'entrée de l'immeuble. Il est donc essentiel de pré-réserver des places pour les moloks dès que possible.* »

Parkings

Un habitant : « *Est-il possible d'abaisser **les bordurettes**, pour éviter de s'arracher les pare-chocs ?* »

M. Gournet : « *La seule solution serait de grignoter l'espace vert prévu autour des arbres. Il s'agirait de travaux conséquents, où il faudrait re-terrasser l'espace vert. On a choisi de rester à niveau de l'existant pour limiter les coûts des travaux.* »

M. Donati : « *Dans un premier temps, on va déjà regarder sur place : si on est condamné à laisser cette bordurette, il faudra mettre un stop-roues pour éviter qu'elles butent sur la bordurette, quitte à dépasser un peu à l'arrière.* »

L'habitant : « *Est-il prévu de réaliser une légère inclinaison des sols ?* »

M. Gournet : « *Non, pas au-delà de 2 %, pour le confort des usagers. On peut essayer de corriger, mais on se raccordera à l'existant.* »

M. Lebel : « *Il s'agit d'un aménagement pour 25 à 30 ans. On va donc chiffrer le surcoût d'une bordure basse le long de la rue de Bavière, le gain attendu et l'intérêt. Et on verra avec les élus municipaux si c'est possible ou pas.* »

L'habitant : « *Il faudrait veiller à ne pas créer de nouveaux angles droits au niveau des entrée et sortie de parking, car on se les prend avec les pneus de nos voitures.* »

M. Gournet est catégorique : « *Il n'y a pas d'angles droits, sauf à des endroits où cela n'est pas gênant, où on ne tournera pas autour.* »

Accessibilité des immeubles aux pompiers

Pour les pompiers, ne serait-ce pas mieux de pouvoir tourner autour des bâtiments ?

M. Gournet : « *Ils n'ont besoin de faire le tour du bâtiment que si l'appartement donne seulement sur une façade de l'immeuble.* »

Monsieur Lebel a noté les remarques des habitants et résume les interventions en concluant que le choix se porte sur la mise en impasse de la rue de Bavière. A présent, il faut trancher sur un dernier point : est-ce que nous optons pour une mise en impasse provisoire, avec un aménagement léger (avec des potelets qu'on peut ôter pour revenir en arrière si nécessaire) ou définitif, avec un aménagement un peu plus lourd ? Les habitants et les élus valident par vote à mains levées le choix de **l'impasse**, qu'on fermera avec des barrières.

M. Lebel : « *On va refaire le plan en tenant compte de vos remarques, puis le soumettre aux élus. Si on est d'accord, les travaux débiteront fin août, pour une durée de deux mois.* »

M. Gournet : « *Il est important de se phaser avec les travaux de la rue de la Poste, pour éviter de les faire en même temps.* »

3. Questions diverses

Une habitante des Pétrels a remarqué qu'il y a plein de potelets pour empêcher le stationnement en-dehors des emplacements délimités, mais c'est gênant pour les pompiers. « *Pourquoi ne pas mettre un plot amovible pour les pompiers ?* »

Monsieur le Maire : « *C'est un point qu'il faudra voir ensemble, lors de la visite sur place.* »

Un habitant veut couper les angles droits du parking car le pneu arrière gauche de sa voiture vient s'y heurter.

M. Gournet : « *C'est aussi un point à voir lors de la visite sur place.* »

Quand est-ce que le balai incessant des motos va s'arrêter ?

Monsieur le Maire : « *La police est assez souvent présente dans le quartier. Concernant les motos, une loi nous interdit de les suivre et d'essayer de les arrêter. La police nationale dispose d'une brigade spécialisée : je l'ai demandée. Nous devrions l'avoir cet été.* »

Conclusion :

Monsieur le Maire remercie les participants. « *Les travaux devraient commencer fin août autour des platanes et ils dureront deux mois. Ensuite, les travaux de la rue de la Poste commenceront en mars 2016, pour éviter de les entreprendre en même temps. Enfin, la rénovation de la rue de Bavière sera terminée.* »

MESURES À PRENDRE ET QUESTIONS A SE POSER	PERSONNE RESPONSABLE	DELAI A RESPECTER
Ce qui est acquis à la fin de la réunion :		
<ul style="list-style-type: none">Organiser une visite sur place au pied des Pétrels pour l'accessibilité de l'immeuble.	Démocratie participative	Septembre 2015
<ul style="list-style-type: none">Poser des potelets devant l'entrée des Grèbes pour éviter le stationnement sauvage.	Services Techniques et CUGN	Septembre 2015
<ul style="list-style-type: none">Opter pour la mise en impasse de la rue de Bavière.	CUGN	Début des travaux : fin août 2015

Visite sur place concernant les aménagements au pied des Pétrels (suite au PRU) :
rendez-vous au pied des Pétrels : jeudi 1^{er} octobre à 16h30
CUGN + **Batigère**